

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°207 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 23 au 29 mars 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 29 mars 2020, au moins 549 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

0. INTRODUCTION.....4

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS..... 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE..... 5

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS..... 6

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....6

II. FAITS SECURITAIRES.....7

III. CONCLUSION.....8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front
pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 1 personne exécutée sommairement, 2 victimes de VBG, 2 torturées et 3 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 1 femme torturée et 1 femme arrêtée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des administratifs, des policiers et des agents du SNR sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève un cas de tuerie, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de menace, d'attaque et de blessé dans certaines provinces du pays.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Une personne tuée en commune Burambi, province Rumonge

En date du 27 mars 2020, sur la colline Gisenyi, zone Muramvya, commune Burambi, province Rumonge, Onesphore Mukamarakiza a été fusillé par des policiers en patrouille nocturne. Selon une source policière, la victime était soupçonnée de détention illégale d'arme et aurait tiré sur la police qui par après a riposté. Des habitants de la colline Gisenyi disent que les policiers ont encerclé la maison de la victime, avant de défoncer par force la porte de sa maison et a ouvert le feu sur la victime. Selon les mêmes sources, Thérèse Ndayikengurukiye, épouse de la victime ainsi que ses deux voisins Marie Goreth Tuyisenge et Albert Nduwimana ont été arrêtés et conduits au cachot de la police à Burambi pour des raisons d'enquête.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une femme torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 29 mars 2020 vers 6 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe d'Imbonerakure dont Robert, Didier et Anicet, conduits par le prénommé Elysé, chef collinaire, ont tabassé Jeannette Nibigira, âgée de 30 ans, l'accusant de sorcellerie. Selon des sources sur place, la police est intervenue et l'a arrachée des mains de ces Imbonerakure qui avaient aussi barricadé la route pour empêcher la police d'intervenir. Selon les mêmes sources, la police a conduit la victime au chef-lieu de la zone pour la protéger et ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

Une personne torturée en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mars 2020 indique qu'en date du 20 mars 2020, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Emmanuel Hakizimana, membre du parti CNL a été arrêté dans un cabaret communément appelé « chez Jean Marie » par des Imbonerakure dont Ruberangeyo, Singa et Dada sur l'ordre de leur chef, Jean Marie Mugumyankiko alias Sindyibigori. Selon des sources sur place, cette victime a été battue et blessée grièvement au niveau du ventre. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs l'ont conduite au cachot d'une position de la police de Murungurira. Cependant, vu la gravité des blessures de cette victime, ces policiers ont refusé de la garder au cachot et ces Imbonerakure l'ont amenée au Lycée communal de Murungurira où ils l'ont laissée agonisante. Sa famille est venue la secourir et l'a acheminée au CDS Murungurira mais Mugumyankiko, chef des Imbonerakure a ordonné au chef dudit CDS de ne pas l'accueillir.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Bubanza

En date du 23 mars 2020, vers 8 heures, sur la colline Ciya, zone Muramba, commune et province Bubanza, Jérémie Nduwimana, membre du parti CNL et Secrétaire communal de ce parti à Bubanza, a été arrêté par Alexis Ntahomvukiye, responsable communal du parti CNDD-FDD à Bubanza, accompagné par un policier. Selon des sources sur place, Jérémie a été conduit à bord d'une moto de ce responsable du parti CNDD-FDD au cachot du poste de police de Bubanza. Selon les mêmes sources, le mobile politique est à l'origine de cette arrestation.

Deux personnes arrêtées en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 25 mars 2020, vers 15 heures, sur la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un prénommé Manassé, âgé de 50 ans et sa femme ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune par Manirambona, chef de zone accompagné d'un responsable provincial du SNR à Karuzi et d'un groupe d'Imbonerakure de la commune Buhiga qui étaient à bord d'un véhicule de ce chef du SNR. Selon des sources sur place, étant dans un état critique, Buderema, âgé de 34 ans et sa femme Nsabimana, âgée de 30 ans avaient passé la nuit allongés devant la maison de Manassé disant qu'il les a ensorcelés. Selon les mêmes sources, ce chef de colline avait alerté la police après avoir eu une information concernant un plan de tuer cette famille par la population l'accusant de sorcellerie. Après quelques temps, Buderema et sa femme Nsabimana ont été également conduits au chef-lieu la commune pour des raisons d'enquête.

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Musongati, province Rutana

En date du 27 mars 2020, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, E.M., âgée de 4 ans, a été violée par Siméon Bikorimana, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime a été directement acheminée à l'Hôpital de Musongati pour des soins médicaux tandis que ce présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du poste de police de Musongati.

Une femme malmenée par son mari en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 mars 2020 indique qu'en date du 10 mars 2020, sur la colline Bugarama, commune et province Ruyigi, Joséphine Nikozubakwa a été battue par son mari. Selon des sources sur place, Joséphine avait refusé à son mari de donner une partie de la propriété familiale pour y ériger une permanence du parti CNL. Selon les mêmes sources, cet homme a pris sa femme à la gorge au point de l'étranger mais la femme a pu s'enfuir. Celle-ci a porté plainte chez le chef de colline qui a dépêché un groupe d'Imbonerakure pour sécuriser le périmètre. Depuis ce jour, ces Imbonerakure mènent des patrouilles dans la localité et passent saluer cette femme pour lui montrer qu'ils sont dans les parages et qu'en cas d'incident ils vont intervenir.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune et province Muyinga

En date du 28 mars 2020, vers 21 heures, au quartier Rugari, commune et province Muyinga, Schadrack Bimenyimana, élève en 3^{ème} Langues, au Lycée communal Kinazi, a été blessé à la facette droite à l'aide d'une pierre lancée par Albert Mabembe, Imbonerakure de la ville de Muyinga, enseignant en commune Gashoho de la même province. Selon des sources sur place, la victime intervenait lorsque Mabembe tabassait sa femme. Selon les mêmes sources, cette victime a été évacuée par les voisins vers le CDS « Umuco » pour traitements médicaux. Le présumé auteur a par après été arrêté par les administratifs à la base qui l'ont retrouvé caché dans une bananeraie proche de chez lui. Il a été conduit au cachot de police à Rugari avant de le transférer à la prison de Muyinga.

Un membre du parti CNL attaqué en commune Busoni, provice Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 mars 2020 indique que dans la nuit du 21 mars 2020, vers 21 heures, sur la colline Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, Marc Ndayikengurukiye, membre du parti CNL, a été attaqué à son domicile par Domitien Niyonkuru, chef des Imbonerakure, l'obligeant d'ouvrir sa porte. Selon des sources sur place, après avoir défoncé la porte, Domitien a tenté de battre Marc mais celui-ci s'est défendu. Selon les mêmes sources, ces menaces étaient dû aux mots que Marc avait lancé à ce Domitien disant que les choses vont changer. En date du 23 mars 2020, Marc Ndayikengurukiye a porté plainte chez Albert Hatungimana, Administrateur communal et l'OPJ qui ont convoqué Domitien mais il n'a pas comparu.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans différents coins du pays.

Des cas de menace, d'attaque et de blessé ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.